



**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**Arrondissement : FORCALQUIER**  
**COMMUNE DE PEIPIN**

**Séance du mardi 20 décembre 2022**

---

**Date de la convocation : 16/12/2022**

**Membres en exercice :** 15 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

**Présents :** 10

**Votants :** 13

**Pour :** 13

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Présents :** Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD

**Représentés :** Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Odile MARTIN

**Excusés :**

**Absents :** Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

**Secrétaire de séance :** Philippe SANCHEZ-MATEU

---

**DE\_2022\_059 - Objet : Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière communal - Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire indique que le règlement du cimetière a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2015. Il y est notamment prévu que les concessionnaires construiront ou feront construire leur caveau par l'entrepreneur de leur choix. Pour ce faire et pour permettre d'ouvrir une nouvelle tranche de concessions, des travaux de réalisation de quatre caveaux (prévus à la vente) et d'un escalier ont été effectués par la collectivité en 2022.

Dans la continuité de ces travaux, Monsieur le Maire propose l'aménagement d'un espace cinéraire.

Cet espace contiendrait dans un premier temps 20 cases de columbarium et un jardin du souvenir qui serait constitué d'un puisard, d'une stèle, d'une colonne du souvenir avec plaques d'inscription, ainsi que deux bancs, le tout en granit français.

Il rappelle que dans ce cadre, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut financer des travaux d'équipement de 20 à 60 % dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 100 000 €.

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2022
004-210401451-20221220-DE_2022_059-DE



**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**Arrondissement : FORCALQUIER**  
**COMMUNE DE PEIPIN**

Des devis ont été sollicités pour la création de l'espace funéraire et de l'accès à celui-ci. Les travaux s'élèveraient à environ 36 000 € ht.

Il propose le plan de financement suivant, afin de déposer le dossier de demande de subvention d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2023.

<b>Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière communal</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
TOTAL ht	36 000,00
TVA (20 %)	7 200,00
TOTAL TTC	43 200,00
<b>RECETTES</b>	
SUBVENTION DETR (60 % du total ht)	21 600,00
AUTOFINANCEMENT	21 600,00
TOTAL TTC	43 200,00

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le plan de financement proposé afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR).

En conséquence, il autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer la demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- à inscrire la dépense au budget 2023,
- à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour cette opération,
- à analyser les offres, choisir l'entreprise la mieux-disante,
- à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à ce marché.





**République française**  
Département des Alpes-de-Haute-Provence  
Arrondissement : FORCALQUIER  
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 22 décembre 2022

Philippe SANCHEZ-MATEU



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 22/12/2022  
et publié ou notifié  
le 22/12/2022



RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2022 004-210401451-20221220-DE_2022_059-DE

